

*SIVOM Durance Alpilles*



# RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION INTERCOMMUNALE D'AUTERIVE

**Demande d'autorisation environnementale au  
titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de  
l'Environnement**

**PIECE C : LOCALISATION DU PROJET**



Jun 2019

## LE PROJET

Client	<b>SIVOM Durance Alpilles</b>
Projet	<b>Construction d’une nouvelle station d’épuration intercommunale de Cabannes et Saint-Andiol</b>
Intitulé du rapport	<b>Demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et L.214-3 du Code de l'Environnement</b>
Pièce du dossier	<b>Pièce C : Localisation du projet</b>

## LES AUTEURS

	<p>Cereg Ingénierie - 589 rue Favre de Saint Castor - 34080 MONTPELLIER          Tel : 04.67.41.69.80 - Fax : 04.67.41.69.81 - montpellier@cereg.com          www.cereg.com</p>
---	---

Réf. Cereg - M18161

Id	Date	Etabli par	Vérifié par	Description des modifications / Evolutions
V1	Novembre 2018	Maëlle RENOULLIN	Jacques de la Rocque	Version initiale
V2	Janvier 2019	Maëlle RENOULLIN	Jacques de la Rocque	Intégration des remarques suite à la réunion du 11/12/2018 (DDTM13, AERMC, SIVOM DA, Terre de Provence Agglomération)
V3	Juin 2019	Maëlle RENOULLIN	Jacques de la Rocque	Version pour dépôt en préfecture

Certification



La pièce C a pour objectif de préciser l’emplacement sur lequel les aménagements seront réalisés.

- Planche C01 : Plan de situation sur fond topographique IGN au 1/25 000ème
- Planche C02 : Localisation du projet sur fond cadastral
- Planche C03 : Localisation du projet sur photographies aériennes

## LOCALISATION DU SIVOM DURANCE ALPILLES

Le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) Durance Alpilles est situé dans les **Bouches-du-Rhône** (13), dans la **région Provence-Alpes-Côte-d’Azur**. Son siège est fixé à Saint-Andiol (à environ 15 km au Sud-est d’Avignon), au Nord du département.

Il regroupe les 6 communes suivantes : Cabannes, Mollégès, Noves, Plan d’Orgnon, Saint-Andiol et Verquières

## LOCALISATION DES COMMUNES CONCERNEES PAR LE PROJET

Les communes concernées par le projet sont les communes de Cabannes et de Saint-Andiol. D’une superficie respective de 21 et 16 km<sup>2</sup>, elles sont situées en **rive gauche de la Durance entre Avignon et Cavaillon, au Nord du Parc Naturel Régional (PNR) des Alpilles**. Elles sont traversées par l’Autoroute A7 et la route départementale D7N. Ces deux communes font partie de la communauté d’agglomération **Terre de Provence Agglomération** dont le siège est basé à Eyragues.

## LOCALISATION DU PROJET

La localisation des différents ouvrages qui vont être construits et démolis dans le cadre du projet est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 1 : Localisation des différents ouvrages qui vont être construits et démolis dans le cadre du projet

Ouvrage	Type d’opération	Commune d’implantation	Situation géographique	Parcelles d’implantation
Construction d’une nouvelle station d’épuration intercommunale de Cabannes et de Saint-Andiol	Construction	Cabannes	Nord-ouest du centre-ville, dans un environnement agricole dominé par l’arboriculture et la viticulture	Parcelles n° 1 312, 1 315 et 1 460 de la section cadastrale C
Démolition de la station d’épuration communale actuelle de Cabannes (conservation de quelques ouvrages : poste de relevage, bassin d’orage, pré-traitements (dégrillage, dessableur-déshuileur) et local technique)	Démolition			Parcelles n° 1 311, 1 312, 1 314, 1 315 et 1 316 de la section cadastrale C

Ouvrage	Type d’opération	Commune d’implantation	Situation géographique	Parcelles d’implantation
Construction d’un nouveau poste de relevage et d’un dégrilleur et réaménagement de l’actuel clarificateur de la station d’épuration communale actuelle de Saint-Andiol en bassin d’orage	Construction / Réaménagement	Saint-Andiol	Nord du centre-ville, dans un environnement agricole dominé par l’arboriculture et la viticulture	Parcelles n° 649, 824, 826 et 828 de la section cadastrale E
Démolition de la station d’épuration communale actuelle de Saint-Andiol	Démolition			
Construction d’un nouveau réseau de transfert des effluents de Saint-Andiol vers Cabannes	Construction	Cabannes et Saint-Andiol	Environnement agricole dominé par l’arboriculture et la viticulture	<u>Sur Saint-Andiol :</u> Chemin du Ramplan <u>Sur Cabannes :</u> Chemin des Parties de Saint-Andiol Chemin du Rabais où de Saint-Jean Chemin du Mas de la Poule
Construction d’un nouveau poste de relevage intermédiaire		Cabannes		Parcelle n° 249 de la section cadastrale C

Les coordonnées géographiques (Lambert 93) du portail d’accès à la nouvelle station d’épuration intercommunale de Cabannes et de Saint-Andiol seront les suivantes :

- X : 855 376 m
- Y : 6 308 862 m

La localisation des points de rejets vers le milieu naturel qui vont être créés et supprimés dans le cadre du projet sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Localisation des points de rejets vers le milieu naturel qui vont être créés et supprimés dans le cadre du projet

Points de rejet vers le milieu naturel	Type d’opération	Milieu récepteur	Coordonnées géographiques (Lambert 93)
Rejet de la nouvelle station d’épuration intercommunale de Cabannes et de Saint-Andiol	Création	Roubine rejoignant le grand vallon de l’Agoutadou	X : 855 203 m Y : 6 308 855 m
Rejet du déversoir d’orage du poste de relevage en entrée de la nouvelle station d’épuration intercommunale de Cabannes et de Saint-Andiol	Conservation de l’existant		X : 855 337 m Y : 6 308 845 m
Rejet de la station d’épuration communale actuelle de Cabannes	Suppression	Roubine rejoignant un canal d’irrigation lequel récupère également le grand vallon de l’Agoutadou	-
Rejet du déversoir d’orage du poste de relevage actuel en entrée de la station d’épuration de Saint-Andiol	Suppression		-
Rejet de la station d’épuration communale actuelle de Saint-Andiol	Suppression		-
Rejet du déversoir d’orage du nouveau poste de relevage de Saint-Andiol	Création		X : 856 103 m Y : 6 306 818 m

## MILIEUX AQUATIQUES CONCERNES

Les communes de Cabannes et de Saint-Andiol sont situées dans le **bassin versant de la Basse Durance** et plus particulièrement **dans sa plaine alluviale**.

Le milieu aquatique directement concerné par le rejet de la nouvelle station d’épuration intercommunale et par les rejets des déversoirs d’orage situés sur son réseau est le **grand vallat de l’Agoutadou** (X3500640), **affluent rive gauche de la Durance**. Ce milieu récepteur est également celui des rejets des stations d’épuration communales actuelles et des déversoirs d’orage de leur poste de relevage respectif en entrée de station.

### *Roubine*

**170 m (rejet station)**  
**440 m (rejet déversoir)**



**Grand vallat de l’Agoutadou**  
**3.1 km**



**Durance**



*Parcours du rejet de la nouvelle station d’épuration et du rejet du déversoir d’orage de Cabannes*

### *Roubine*

**3,2 km**



### *Grand vallat de l’Agoutadou*

**2,3 km**



**Durance**



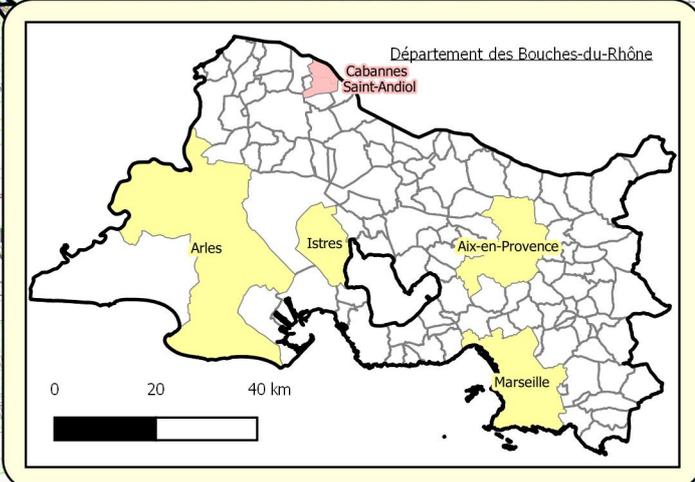
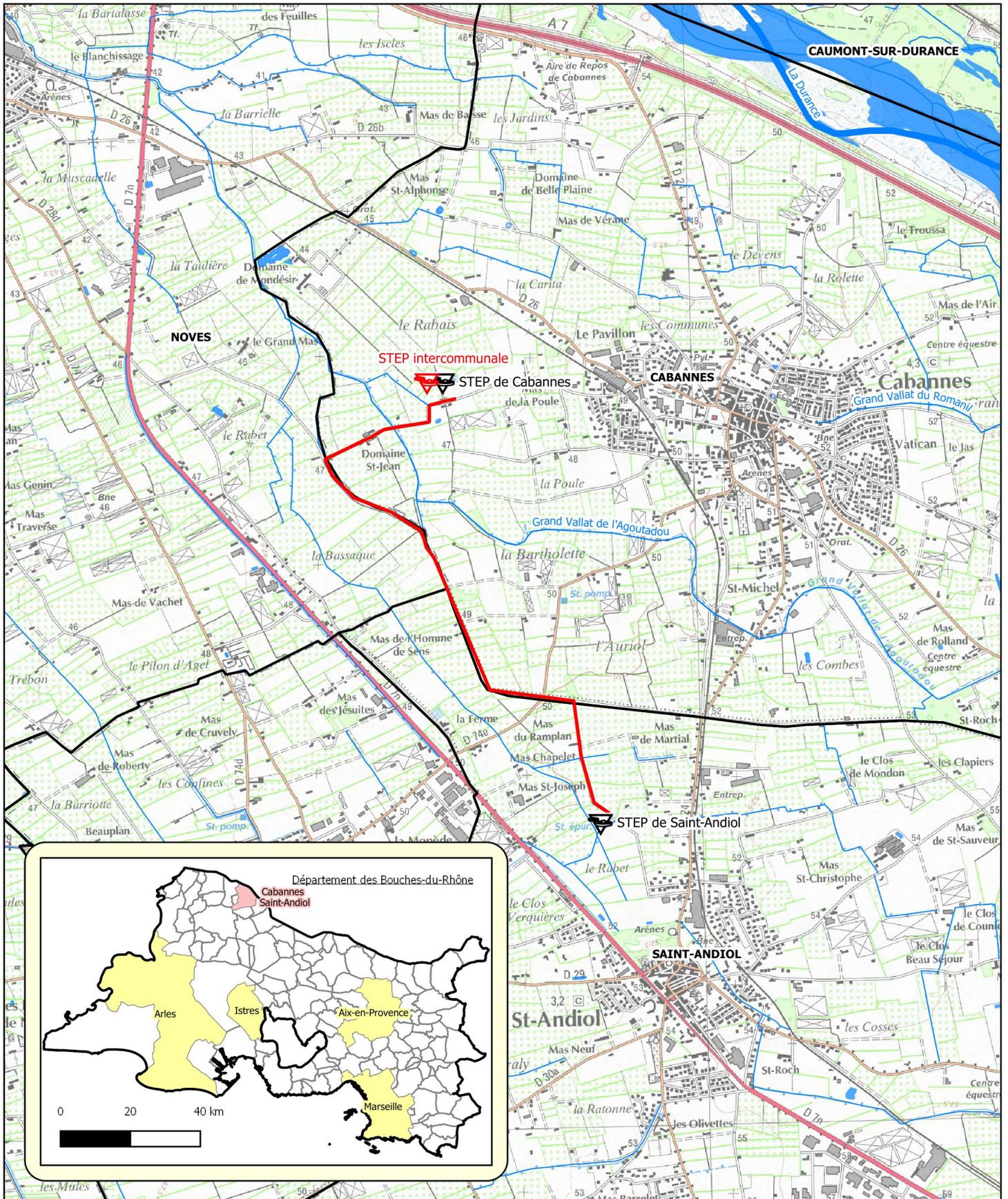
*Parcours du rejet du nouveau déversoir d’orage de Saint-Andiol*

Le grand vallat de l’Agoutadou est identifié comme la **masse d’eau superficielle FRDR11276 « grand vallat de l’Agoutadou »** par le Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016-2021. La Durance, en aval du grand vallat de l’Agoutadou, est identifiée, quant à elle, comme la **masse d’eau superficielle FRDR244 « La Durance du Coulon à la confluence avec le Rhône »**.

La masse d’eau souterraine affleurante sur le territoire des communes de Cabannes et de Saint-Andiol est la masse d’eau **FRDG359 « Alluvions basse Durance »**.

**Les planches suivantes situent le projet sur fond topographique IGN au 1/25 000<sup>ème</sup>, sur fond cadastral et sur photographies aériennes.**

Sources : Scan25 IGN, ADMIN Express IGN, BD Carthage, BD Topo, SIVOM Durance Alpilles / Réalisation : Septembre 2018



LEGENDE

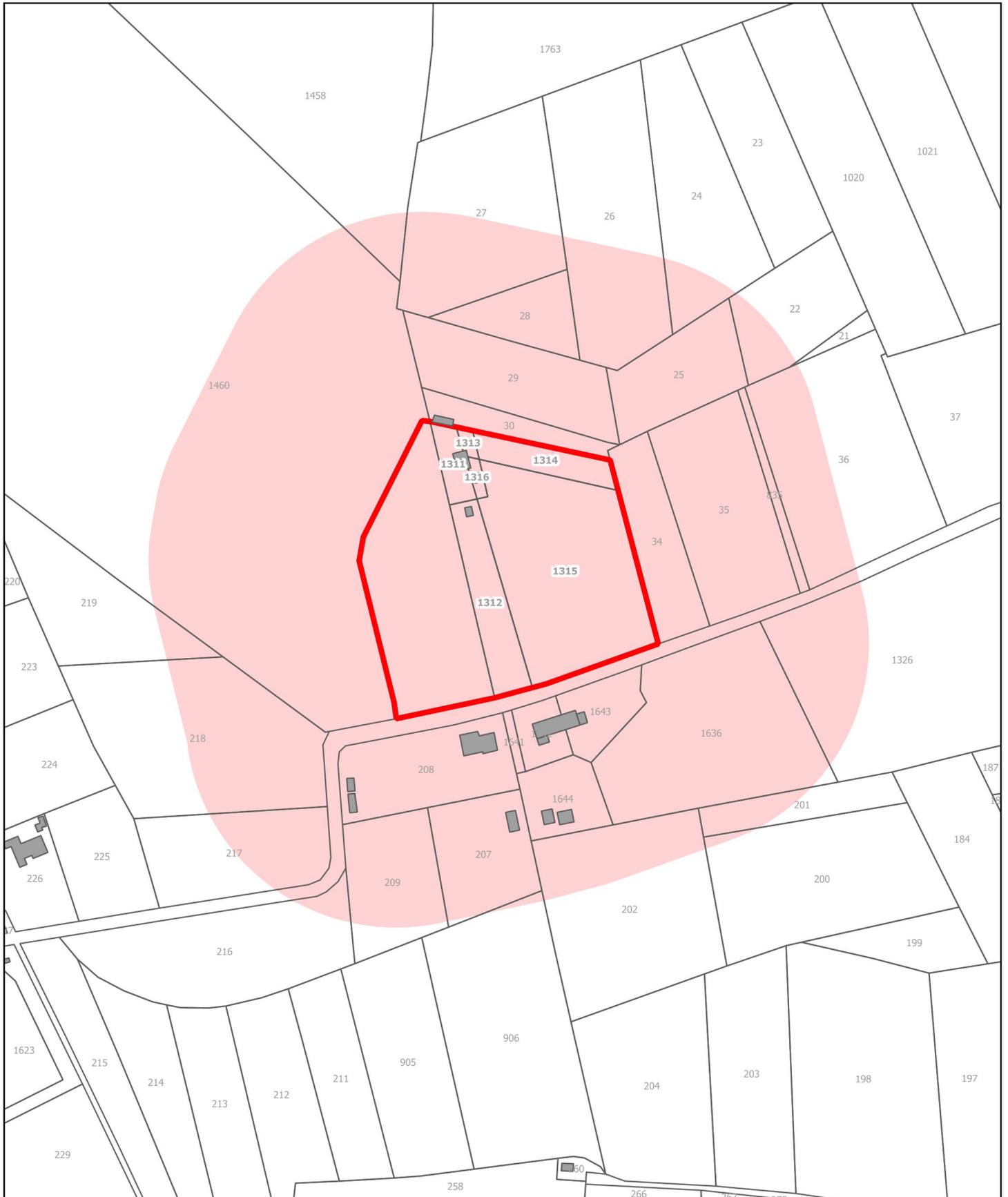
- Réseau hydrographique
- Limite communale
- Nouveau réseau de transfert

- Station d'épuration
- Existante, qui sera détruite
- Projetée



Echelle: 1/25 000





LEGENDE

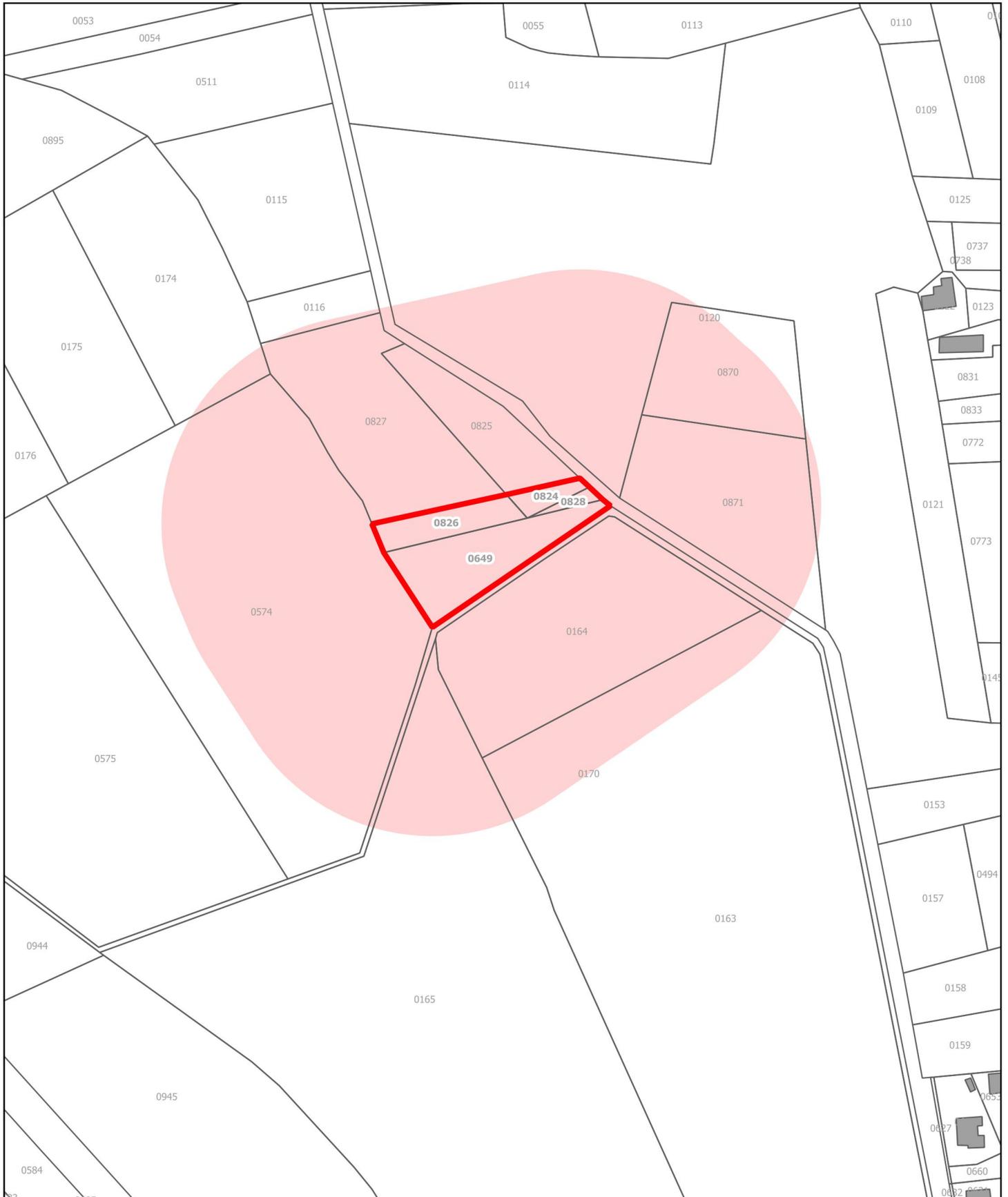
-  Bâti
-  Limite d'implantation du projet de station d'épuration
-  Limite parcelle
-  Distance limite de 100 m par rapport aux habitations et aux ERP



Echelle: 1/2 500



Sources : Cadastre ETALAB, SIVOM Durance Alpilles / Réalisation : Septembre 2018



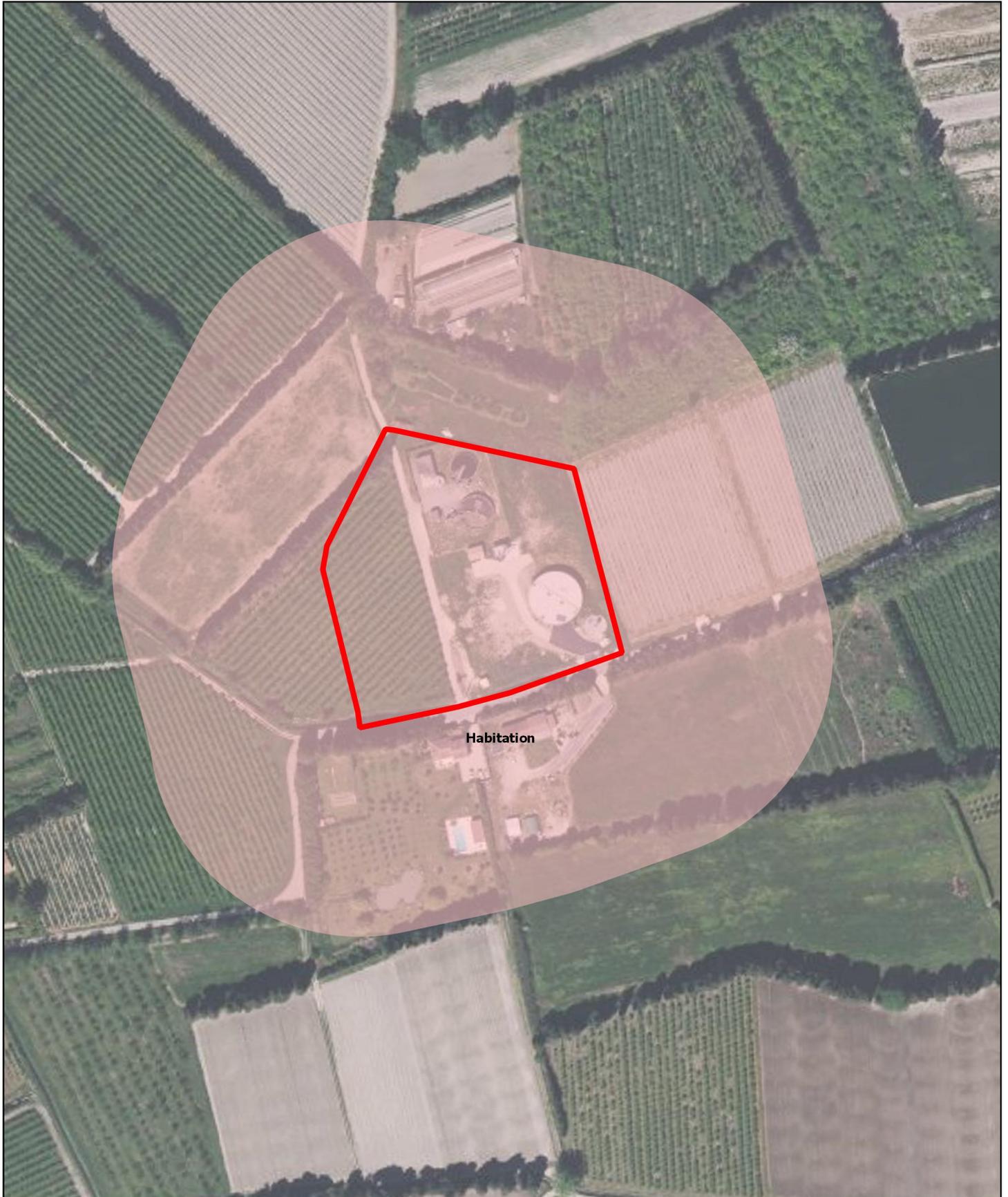
**LEGENDE**

-  Bâti
-  Limite d'implantation du projet à Saint-Andiol
-  Limite parcelle
-  Distance limite de 100 m par rapport aux habitations et aux ERP



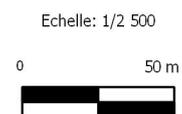
Echelle: 1/2 500

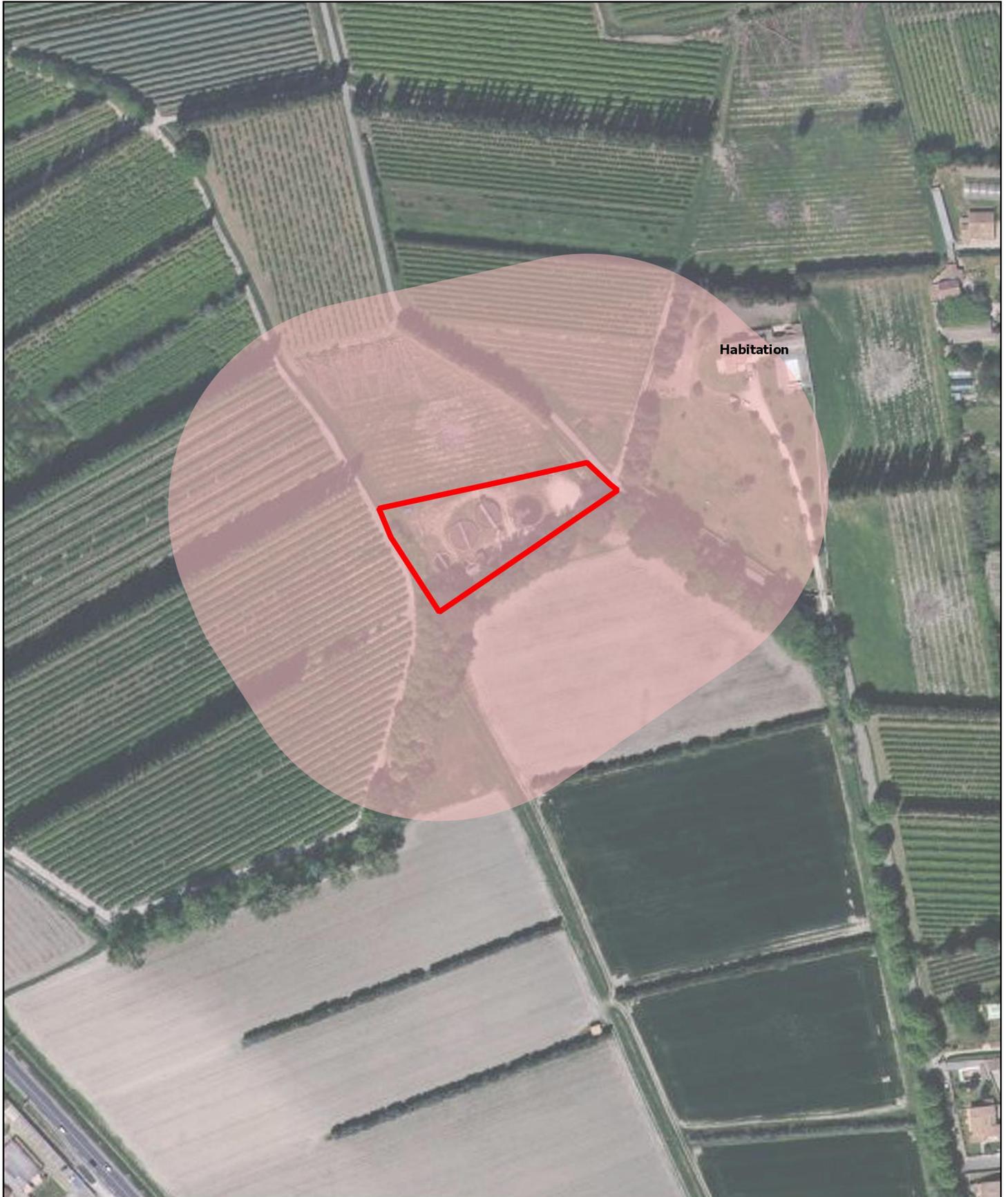




LEGENDE

-  Limite d'implantation du projet de station d'épuration
-  Distance limite de 100 m par rapport aux habitations et aux ERP





LEGENDE

-  Limite d'implantation du projet à Saint-Andiol
-  Distance limite de 100 m par rapport aux habitations et aux ERP



Echelle: 1/2 500





**cereg**

ÉTUDES - MESURES - MAÎTRISE D'ŒUVRE

---

[www.cereg.com](http://www.cereg.com)